

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
15 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame PARIS Françoise, Maire.

Présents : Françoise PARIS, Sylvain VIEUBLED, Denis PUPIN, Fabienne POULAIN, Amélie DAIREAUX, Mélanie PUPIN, Thierry HARDY, Christine HOULLEGATTE, Charlène GIMENEZ, Vanessa LAPORTE.

Procurations : Joël REIGNER à Françoise PARIS, Jean-Louis LECHEVALIER à Thierry HARDY.

Absent non excusé : Christian FLEURY

Secrétaire de séance : Denis PUPIN

Approbation du compte rendu de la séance du 5 décembre : approuvé à l'unanimité

Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget :

Le conseil municipal dispose de la possibilité d'ouvrir des crédits budgétaires en dépenses d'investissement avant le vote du budget et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023.

- Crédits ouverts au chapitre 21 en 2023 : 32 285 €
- Ouverture possible : $32\,285 \times 25\% = 8\,071.25$ €

Mme le Maire propose d'ouvrir la somme de 1 000 € au chapitre 21 article 2188.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Tarifs communaux :

Mme le Maire rappelle les tarifs actuels en vigueur depuis le 1^{er} mars 2023.

<u>CANTINE</u>	<u>TARIFS 01/03/2023</u>
Repas	4.30 €
Repas commandé hors délai	8.00 €
<u>GARDERIE</u>	<u>TARIFS 01/03/2023</u>
Garderie matin	0.55 € les 20 minutes
Garderie soir	0.55 € les 20 minutes
Garderie après 18h30	Majoration de 5 €
<u>CONCESSIONS CAVURNES COLUMBARIUM</u>	<u>TARIFS 01/03/2023</u>
Concession cinquantenaire	300 €
Concession trentenaire	150 €
Columbarium 50 ans	450 €
Columbarium 30 ans	250 €
Cavurne 50 ans	450 €
Cavurne 30 ans	300 €

Elle informe l'assemblée que le prestataire qui livre les repas, Convivio, applique une augmentation de 5 % au 1^{er} janvier 2024. De plus, les charges fixes (eau, électricité, charges de personnel) sont en augmentation.

Après délibération, le conseil municipal, par 11 voix « pour » et 1 abstention, décide :

- D'augmenter le prix du repas de cantine et de garderie à compter du 1^{er} mars 2024 comme suit :
 - Repas cantine : 4.50 € 5 (12 voix « pour »)
 - Garderie matin et soir : 0.60 € les 20 minutes (11 voix « pour » et 1 abstention)
 - Que les autres tarifs sont inchangés (12 voix « pour »)

Investissements 2024 :

Les travaux de rénovation d'une partie de la toiture de l'église pour un montant de 17 977 € H.T et les travaux de réfection de la chaussée et des caniveaux de la RD 36 pour un montant estimé de 33 692.68 € H.T sont prévus et seront inscrits au budget 2024.

Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions :

- Au titre de la DETR et au titre de la restauration du patrimoine pour l'église
- Au titre de la DETR, de l'APCR et des amendes de police pour les travaux de la RD 36.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire les demandes de subvention.

Mme le Maire liste les éventuelles dépenses d'investissement et demande au conseil municipal de réfléchir afin de se prononcer au prochain conseil municipal :

- Achat d'illuminations de Noël ?
- Acquisition d'un tracteur tondeuse ?
- Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ?
- Travaux du logement de l'école ?

Questions diverses :

1. Charlène Gimenez : Fait remarquer que la fête du village aura lieu 1 semaine avant la kermesse de l'école. Elle craint qu'une des 2 fêtes en pâtisse.
2. Vanessa Laporte : Suggère que l'année prochaine les 2 fêtes puissent se dérouler le même jour et que les associations du village puissent y être associées. Elle fait part de l'adhésion de la commune à l'application Panneau Pocket. Il s'agit d'une application mise à disposition gratuitement pour les habitants. Elle se télécharge sur téléphones portables. Cette application permet de recevoir des informations relatives à la commune,
3. Prochain conseil municipal : jeudi 29 février à 19h30

Séance levée à 20h30.